

DEC180109DR10

**Décision portant nomination de M. Luc Delmotte aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent Roucoules en qualité de directeur ;

Considérant que M. Luc Delmotte a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 4 au 6 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Luc Delmotte, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Luc Delmotte exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Luc Delmotte est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mulhouse le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité  
Vincent Roucoules



Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE



Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace